

Espaces Sportifs de plein air - Programme de travaux 2009

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Dans le cadre du programme de travaux d'investissement prévus au budget 2009, il est proposé la répartition suivante, **au titre des tranches annuelles, chapitre 23.412.2128.00506 - 34000 :**

Ce programme prend en compte en priorité les travaux liés à la sécurité des personnes et à la conservation du patrimoine.

- Stade Joran de Velotte : réfection du terrain en sable stabilisé	95 000 €
- Complexe sportif de la Malcombe :	10 000 €
. modification des clôtures des terrains 1 et 4	
. fourreaux pour tir à l'arc	
. installation de borne d'accès...	
- Complexe sportif de Saint-Claude :	30 000 €
. terrain synthétique : réhausse clôture pare-ballons côté talus voie ferrée, réparation main courante	
- Complexe sportif des Orchamps :	5 000 €
. réfection des aires de saut et lancer...	
- Complexe sportif de Rosemont :	10 000 €
. terrain de BMX : stabilisation des virages	
. boulodrome : sable...	
- Tous sites :	2 714 €
. interventions importantes sur clôtures pare-ballons et mobiliers sportifs divers	
TOTAL	152 714 €

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme de travaux ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché (s) à intervenir, après mise en concurrence,
- autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

«M. Philippe GONON : Simplement je voulais vous remercier de l'intérêt que vous avez manifesté à la rénovation de cet espace sportif de Velotte. Les services ont bien pris la mesure du problème et je pense qu'il y a eu une bonne intervention sur ce sujet-là. Toutefois j'aurais juste souhaité poser une question d'ordre technique si vous le permettez, quel est le critère qui a conduit au choix de ce type d'équipement plutôt qu'un autre ? Pourquoi par exemple ne pas avoir choisi comme vous l'avez déjà fait pour d'autres espaces, du synthétique, d'autant que la demande apparemment des jeunes, des

footballeurs et d'autres, était plutôt en faveur de ces terrains synthétiques que les terrains classiques sablés qu'on connaît ailleurs ?

M. LE MAIRE : L'Adjoint va vous répondre mais je peux vous dire et je ne pense pas me tromper beaucoup, c'est qu'un terrain synthétique c'est à peu près 10 fois le coût d'un terrain stabilisé puisqu'un terrain synthétique c'est certainement de l'ordre du million d'euros alors que là c'est de l'ordre de 100 000 €.

M. Patrick BONTEMPS : Monsieur le Maire je veux bien répondre, mais vous venez de donner la réponse ! J'ajouterai qu'il faut avoir une cohérence sur les équipements sportifs à Besançon. Vous le savez, on a un projet effectivement pour conforter le stade de Rosemont comme l'équipement foot à Besançon. Néanmoins on a besoin de terrains de quartiers, le terrain de Velotte en est un, on va donc le restaurer. Mais je crois que vous avez aussi une vision assez simpliste, excusez-moi, de ce qu'est un synthétique, ça n'est pas simplement poser une moquette sur un terrain, c'est des fondations, c'est un drainage et ça a un coût énorme et c'est plusieurs milliers d'euros. Donc je crois que ce n'est pas raisonnable de proposer à Velotte un terrain synthétique alors qu'effectivement les besoins sont beaucoup plus importants ailleurs. On est bien d'accord que le stade de Velotte doit être refait, après les vestiaires qui l'ont été dans le cadre de la Maison de Quartier il y a peu mais nous nous adaptons aux besoins réels. Je crois qu'il faut vraiment savoir raison gardée.

M. LE MAIRE : Si on avait mis 1 M€ là, Philippe GONON aurait pu...

M. Philippe GONON : Elles sont peut-être simplistes mes questions mais j'ai demandé pourquoi, vous m'apprenez c'est 1 M€, OK j'enregistre.

M. LE MAIRE : Non, vous avez raison de les poser».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 mars 2009.